

Initiatives ministérielles

À l'intérieur de toute cette modification, de nombreux groupes resteront intacts, comme les spécialistes, les emplois techniques, mais la portion administrative sera réunie en un seul groupe professionnel, soit celui des services généraux.

Les nombreuses normes de classification seront simplifiées par l'utilisation d'un plan d'évaluation universel des postes et contribuera à l'établissement d'un régime prévoyant un salaire égal pour un travail d'égale valeur. Cette norme—là à l'intérieur de la fonction publique, que l'on retrouve dans toutes les négociations dans le secteur privé, monsieur le Président, est définitivement une norme des plus appréciées par les employés de la fonction publique, et parce qu'elle l'est à l'intérieur du secteur public, elle le sera aussi au niveau de la fonction.

La combinaison des groupes professionnels réduira substantiellement la diversité des échelles de salaires, simplifiant ainsi considérablement l'administration de ces salaires.

Je vous ai dit, monsieur le Président, que mon intervention serait brève, et je vais immédiatement en arriver à une conclusion. Je suis convaincu que tous les parlementaires appuieront cette initiative car, après 25 années, il est tout à fait raisonnable de rendre l'opération de la fonction publique à la recherche d'une meilleure efficacité et d'un service amélioré pour tous les Canadiens.

[Traduction]

M. Mac Harb (Ottawa—Centre): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour dire que je suis contre ce projet de loi.

Comme vous le savez, le Comité permanent des comptes publics a recommandé à la Chambre des communes de créer un comité spécial pour étudier le principe du projet de loi ainsi que sa teneur dans le cadre du programme *Fonction publique 2000*.

Notre caucus et notre parti appuient la recommandation du Comité des comptes publics parce qu'on devait examiner l'idée maîtresse de *Fonction publique 2000*. *Fonction publique 2000* fait suite à une annonce que le premier ministre a faite le 12 décembre 1989. Il l'a qualifiée d'initiative visant à favoriser l'essor d'une fonction publique qui se caractérise par son excellence, sa grande compétence, son impartialité et son profond souci de bien servir le public, qui considère ses employés comme un atout à mettre en valeur, qui met le plus de pouvoirs possible entre les mains des employés et des

gestionnaires qui traitent directement avec le public, et qui permet, dans un seul et même cadre, de répondre à des besoins variés en se servant de formules organisationnelles différentes.

Ce sont là des principes généralement fort sensés. Par exemple, quand on parle de professionnalisme, on constate que les fonctionnaires font déjà preuve d'une excellence incontestable. Notre fonction publique est très compétente, impartiale et se soucie profondément du service au public. Le premier objectif est donc atteint. Je dis cela parce que je sais que notre fonction publique est l'une des meilleures, non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier.

Quant à l'aspect de la fonction publique qui considère ses employés comme un atout à mettre en valeur, on peut en douter puisqu'on entend souvent répéter que le moral des fonctionnaires est très bas. Alors que l'idée maîtresse de *Fonction publique 2000*, dans une proportion de 70 p. 100, était de favoriser un changement d'attitude dans la fonction publique, on a vu que le moral des fonctionnaires n'avait jamais été aussi bas. Pourquoi le moral est-il si bas? Pour une multitude de raisons.

• (1210)

Pour commencer, voyons de quelle façon on traite nos fonctionnaires et où on leur fait le plus mal. On s'attaque directement à leur bourse. Ainsi, en 1991, on prévoyait que le coût de la vie augmenterait de 6,4 p. 100, alors qu'on a accordé à nos fonctionnaires une hausse salariale de 5,2 p. 100.

En 1990, 66 000 fonctionnaires touchaient moins de 29 000 \$ par année. Il faut savoir que le seuil de pauvreté pour une famille de quatre personnes est fixé à 29 800 \$ et que les deux tiers des fonctionnaires sont des femmes occupant des emplois peu rémunérateurs.

L'idée de la promotion au sein de la population active n'a pas connu tout le succès que nous espérions. Certes, le moral est en cause, mais il y a aussi que les fonctionnaires craignent une réduction des effectifs.

Au moment même où l'on insiste encore davantage pour qu'ils fournissent un service de qualité—ce qu'ils font déjà— on assiste depuis 1983–1984 à une réduction des effectifs dans la fonction publique. En 1983–1984, on comptait environ 258 000 fonctionnaires. En 1990–1991, ils n'étaient plus que 221 859. Quelque 35 000 d'entre eux ont donc été licenciés par le gouvernement fédéral, alors qu'il faut augmenter les effectifs si nous voulons que nos collectivités bénéficient de services de qualité.